



Manque de l'argent au rendu de la caution

Par **Ascortn**, le **26/09/2019** à **14:55**

Bonjour, j'ai loué un appartement pour quelques mois en étant étudiant, la propriétaire n'a pas fait d'état des lieux à l'arrivée mais elle en a effectuée un à mon départ et relevant et me faisant payer des défaut présent quand j'ai emménager. Facture à la clé j'ai dû payer 81€ de travaux pris sur ma caution, problème c'est que cette personne a amputé bien plus que cette somme sur la caution et il manque 150€ sans justificatif. Ma question est à t-elle le droit de faire ça et quels sont mes recours pour récupérer l'argent manquant sur la caution ? La propriétaire ne répondant pas a mes messages et mes appels depuis plusieurs mois je ne sais quoi faire. Merci à vous